

**A paraître en 2006 dans un ouvrage collectif sous la direction JC Depaule et Ch Topalov *Les mots de la stigmatisation*. Most Unesco MSH**

**"Taudis, habitat insalubre, logement indigne :  
évolution et enjeux des stratégies de  
désignation".  
19<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> siècle**

Yankel FIJALKOW  
Maître de Conférences  
Université Paris 7

La fin des Trente Glorieuses a rappelé l'existence du mal-logement qui désigne aujourd'hui en France, plus de trois millions de personnes habitant des logements surpeuplés ou sans confort, des habitations de fortune, des garnis et hôtels meublés<sup>1</sup>. Le souci de l'affichage politique, ou celui de « coller avec de nouvelles réalités » a permis l'apparition de nouveaux termes (« logement décent », « habitat indigne »<sup>2</sup>), supposés renouveler les pratiques professionnelles, intégrer des procédures non coordonnées et gagner en efficacité. Quoiqu'il en soit, ces stratégies de désignations de l'objet renvoient à des analyses différentes de la cause du mauvais logement. Car si le mauvais logement est connu dès l'Antiquité, sa causalité n'en reste pas moins discutée : est-il le reflet de modes de vie non conformes ou renvoie-t-il à l'inhabitabilité du cadre bâti ? Deux voies d'analyse, deux modalités d'action publiques conduisant à stigmatiser des populations sur la base du cadre bâti qu'elles habitent et auxquelles les experts sont inéluctablement impliqués.

Ainsi, l'historien et le sociologue ne sont guère surpris par les démarches lexicales des pouvoirs publics qui, concernant le logement dit insalubre, renvoient à un siècle et demi de débats parlementaires<sup>3</sup>. Néanmoins la diversité du vocabulaire employé à différentes époques selon les groupes d'acteurs, reste une énigme de la recherche : selon quels facteurs varie-t-il ? Quel rôle remplissent les démarches descriptives du phénomène ? L'enjeu de ces questions renvoie inéluctablement au processus d'universalisation des perspectives qui s'opère par l'action de l'Etat en interaction avec les visions singulières des groupes locaux<sup>4</sup>. Les opérations de totalisation par

<sup>1</sup> BOUCHE Nancy (1998), *Expertise concernant les édifices menaçant ruine et les immeubles et îlots insalubres*, Ministère de l'Équipement et du Logement

<sup>2</sup> Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain 2000

<sup>3</sup> GUERRAND Roger Henri (1987) *Propriétaires et locataires Les origines du logement social en France 1850-1914*, Paris, Quintette ; TOPALOV Christian. (1999) *Laboratoire du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux*, ed. EHESS ; FIJALKOW Yankel. (1998), *La construction des îlots insalubres. Paris (1850-1945)*, L'Harmattan, Paris ; MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *L'hygiène dans la République, la santé publique en France ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard.

<sup>4</sup> GUYOT J.L et HERAULT B. (2001) dir., *La santé publique un enjeu de politique municipale, Bordeaux, MSH* ; PAQUY L. (2001), *Santé publique et pouvoirs locaux. Le département de l'Isère et la loi du 15 février 1902*, Thèse de doctorat en histoire, Université Lyon2, 2001.

l'emploi du recensement, de la statistique, de la cartographie<sup>5</sup>, constituent des moments clé des luttes de définition des termes jugés adéquats pour désigner le phénomène, ici le mauvais logement. A terme ce sont bien des profits d'universalisation que le groupe social et professionnel dont la définition de l'objet (et donc le travail) est reconnu comme légitime, retire du processus. Ainsi, les processus et les luttes de définition du mauvais logement participent de la question, plus large encore, de la construction d'une compétence savante sur l'habitat et de sa normalisation.

Pour entrer dans ce domaine des stratégies lexicales, qui impliquent des déplacements de sens, des tentatives de dévaluation et de rationalisation, nous avons confronté l'évolution des usages du terme de « taudis » à la rationalisation progressive de la notion de « logement insalubre ». Le mot de taudis est en effet resté souvent périphérique dans l'usage politique et scientifique mais central dans la problématique hygiéniste. Il a fait dès le 18<sup>ème</sup> siècle l'objet d'une mise à l'écart par les experts contre l'avis des écrivains, journalistes et hommes politiques. Mais son apparition sporadique (et alors virulente ! ) dans le champ politique des années 1920 ne manque pas de nous interroger sur les possibilités de son inscription durable dans le vocabulaire technique. Comment et pourquoi le mot de taudis fut supplanté, malgré sa richesse sémantique, par celui d'habitat incommode, insalubre, insuffisant, défectueux, inhabitable, indigne ? Le terme de « logement insalubre » apparaît dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle lorsqu'il fut concevable d'attacher cet épithète à l'appartement et non seulement une région, une ville ou un quartier. Introduit par l'Etat, interprété par les collectivités et les experts locaux il a fait l'objet d'une rationalisation progressive. Quelle distance sépare la notion d'habitat insalubre de celle de taudis et pourquoi ?

-----

### ***Origines et usages littéraires du terme de taudis***

Le taudis serait selon le Trésor de la Langue Française de 1990 une « *Habitation misérable souvent exiguë dépourvue de confort et d'hygiène* ». Le Dictionnaire historique de la langue française repère l'apparition de ce terme au début du 14<sup>ème</sup> siècle. Tauder ou « se taudir » signifie « *se mettre à l'abri* ». L'expression remonterait même au 12<sup>ème</sup> siècle, et viendrait de l'anglo normand, « tialz » ou « teolder » qui désignait une tente que l'on dressait sur le navire au repos. Taudis a d'abord été un terme de fortification désignant un abri, un retranchement. Par extension, il a désigné

---

<sup>5</sup> Bénédicte ZIMMERMAN (1994) "Statisticiens des villes allemandes et action réformatrice (1871-1914)", *Genèses*, n° 15, 1994 ; Éric BRIAN (1994) *La mesure de l'État. Statisticiens et géomètres au 18<sup>ème</sup> siècle*, Albin Michel ; Bernard Baptiste LECUYER (1977) "Médecins et observateurs sociaux : les Annales d'Hygiène publique et de médecine légale", in *Pour une histoire de la statistique*, INSEE, 1977 ; Simon SZRETER (1996), *Fertility, Class and Gender in Britain 1860-1940*, Cambridge University Press ; Alain DESROSIERES (1993), *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, La Découverte. SHEARD, Sally, Helen POWER (2000), *Body and City. Histories of Urban Public Health*, Ashgate ; PORTER Ted (1998) *The Rise of Statistical Thinking, 1820-1900*, Princeton University Press

l'abri des travailleurs qui faisaient des travaux d'approche pour assiéger des villes. Vers 1545, le taudis est un abri précaire, un « bouge ». Il désigne en 1611 un petit logement misérable, et en 1690 un logement mal tenu. A partir du 18<sup>ème</sup> siècle, tous les sens neutres qui désignaient encore au 17<sup>ème</sup> siècle une boutique d'orfèvre ou de tailleur ou un grenier dans un faux comble d'une mansarde ont disparu. Ainsi, Molière fait-il dire au Bourgeois Gentilhomme « *regagnons notre logis et sortons de ce taudis où l'on ne peut s'asseoir* ». Voltaire écrit : « *un cuistre en son taudis compose une satire, en ais je moins le droit de penser et d'écrire ?* » (Épîtres). Le taudis est alors un logement incommode et socialement déqualifié.

A la veille de la Révolution, les écrivains de Paris évoquent le taudis pour son caractère marginal et hors la loi. Selon Sébastien Mercier : « *la plupart malgré les défenses de la police élèvent dans leurs taudis quantité de lapins* » (1783). George Sand (1879) relève aussi que « *Ce taudis était principalement affecté aux bateleurs ambulants, aux petits colporteurs suspects et aux montreurs d'animaux savants* ».

Au 19<sup>ème</sup> siècle le caractère romantique du lieu le dispute avec le réalisme. Henri Murger évoque « *telles stances amoureuses improvisées dans le taudis* » Zola y va de son réalisme social : « *les expulsions étaient quand même fréquentes si bas que fussent les loyers de certains taudis* » (Travail 1901). Edmont About évoque dans *Paris Guide* (1876) le taudis comme une chance pour des bretons illettrés de scolariser leurs enfants dans un bon établissement de la capitale. Mais une fascination positive pour le taudis existe déjà, au nom d'un certain exotisme anticonformiste (Miomandre « *guigne un petit taudis délicieux* » 1908).

### ***Les usages politiques et experts du mot taudis avant 1850***

Malgré sa fortune littéraire, le terme de taudis est peu utilisé par les personnes publiques ou dites expertes. Bien qu'on ait qualifié le 19<sup>ème</sup> siècle « d'âge d'or du taudis » (Guerrand 1987), les écrits politiques et scientifiques utilisent peu ce terme. Peu disert sur le caractère marginal et hors la loi de cet habitat, souligné par les écrivains, ils insistent beaucoup plus sur la vétusté, l'encombrement et la saleté qui contreviennent à l'hygiène publique.

Ainsi, le mauvais habitat est-il plutôt référencé aux « *logements de peu de valeur* » ou comme dans le traité De la bienfaisance du Baron de Gerando (1839) de « *maisons dégradées de vétusté* »<sup>6</sup>. Le terme de taudis n'apparaît pas (ou peu) dans les écrits de Villermé sur l'épidémie de choléra de 1832 à Paris, ou dans la description de l'habitat des ouvriers des fabriques de coton, lin, soie. Villermé évoque des « *huttes sans fenêtres ni meubles ne recevant de jour que de la porte* », « *une seule pièce encombrée de lits, de coffres, de chaises, de métiers, d'outils* ». En définitive ses tableaux s'attachent plutôt à des « *logements incommodes, insuffisants et peu salubres* » (

---

<sup>6</sup> Ni d'ailleurs dans les *Ouvriers Européens* de Frédéric LE PLAY (1855), *Les ouvriers des deux mondes*, postface de Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE (1983), Editions de l'Arbre Verdoyant

Villermé 1850 p 81. ). Cette expression de logements incommodes<sup>7</sup> est d'ailleurs reprise dans les gravures de Daumier (propriétaires et locataires).

En ce qui concerne la référence à la saleté des lieux, Alexis Parent du Châtelet écrit notamment que « *là où une population misérable s'est trouvée encombrée dans des logements sales et étroits, là aussi l'épidémie a multiplié ses victimes* » (1834, p 34) Quant au Docteur Hellis de Nantes, célèbre pour un état sanitaire édifiant, il écrit tout simplement « *entrez dans un de ces cloaques ouverts sur la rue* »<sup>8</sup>. Notons d'ailleurs que dès cette époque l'usage du terme de « cloaque » désignant habituellement l'égout concerne aussi relativement souvent l'habitat insalubre.

Mais c'est lorsqu'il est fait référence à la santé publique que le terme de taudis semble s'imposer comme représentatif de la diversité des problèmes du logement des classes laborieuses. Ainsi Louis Blanc, écrit-il en 1845 « *Je sais bien que pour ses enfants élevés à la publique bienfaisance il en est beaucoup que tue au sortir du taudis l'air vif de la rue ou l'atmosphère de l'hospice* »<sup>9</sup>. Cette citation précède de quelques années la loi de 1850 « relative aux logements insalubres » qui va donner une unité à un ensemble d'impressions, d'enquêtes et d'écrits.

### ***Après la loi de 1850 : les critères des logements insalubres***

La loi de 1850 relative au logement insalubre s'intègre dans un mouvement européen d'inquiétude face aux conditions d'habitat des populations laborieuses. Certes, les ambitions du texte français semblent bien modestes comparées à celles prévalant en l'Angleterre<sup>10</sup>. De plus, la loi de 1850 n'est pas le premier texte concernant l'insalubrité. La loi de 1807 relatif au dessèchement des Marais, aux travaux des rues, places et quais dans les villes et de salubrité dans les communes s'était donné très tôt pour objectif *d'assainir les localités*, c'est-à-dire d'imposer aux municipalités, aidées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, des Mines, et de l'Ecole des Arts et Manufactures, la réalisation de plans d'alignement et d'extension destinés à limiter les effets nocifs de milieux naturels et le laisser-faire des propriétaires privés. De même un arrêté du 18 décembre 1848 avait créé, à la suite de l'exemple parisien initiée dès 1802, des conseils d'hygiène et de salubrité dans les départements au niveau du canton et de l'arrondissement. Des professionnels nommés par le Préfet, devaient être consultés sur des problèmes aussi divers que l'assainissement des localités et des habitations, les maladies épidémiques et endémiques, la qualité des aliments et des eaux, les grands travaux d'utilité publique<sup>11</sup>. Enfin, le décret du 15 décembre 1810

<sup>7</sup> Qui évoque la règle de commoditas par l'architecte Alberti au XVIème siècle.

<sup>8</sup> Cité par GUERRAND RH (1987), p.51, op.cit.

<sup>9</sup> BLANC Louis (1845) *Organisation du travail*, Caville

<sup>10</sup> En 1834, la loi sur les pauvres permet le vote de textes importants relatifs à l'Amélioration de la Ville (1847), à la Santé Publique (1848), et au surpeuplement (loi sur les garnis de 1851). Ces textes se préoccupaient de l'alimentation en eau courante, de la ventilation et des égouts dans les constructions neuves, permettant même aux collectivités locales de se substituer aux propriétaires privés pour les bâtiments existants.

<sup>11</sup> Présidées à Paris par le maire de l'arrondissement ces commissions se composent de médecins, pharmaciens, chimistes, vétérinaires parfois ingénieurs, industriels. Ils ont un rôle d'observation et de recommandations, visitent sur place suite à un dépôt de plainte les lieux désignés et tentent de concilier dans ce cadre les parties.

relatif aux ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode, préfigure la loi de 1850 dans son intention de s'attacher à une des sources du mal. Mais celle-ci a pour originalité première et fondamentale de se préoccuper pour la première fois dans le droit français de l'habitat et qui plus est de l'habitat du pauvre.

Néanmoins, la loi de 1850 sur les logements insalubres est volontairement imprécise dans la définition de l'insalubrité, et libérale pour ce qui concerne l'interprétation de cette notion et les pouvoirs nouveaux accordés aux municipalités. Mais l'ambition nationale du texte, conjuguée à la mobilisation des notables et des pouvoirs locaux fait de ce texte, un élément radicalement nouveau en raison des principes et des mécanismes auquel il conduit. En effet, ce sont les villes qui se trouvent amenées à définir localement l'insalubrité et qui contribuent à la rationalisation, technicisation, normalisation de la notion. Un processus d'adaptation, d'ajustement local débute dès la publication de la loi à partir du moment où celle-ci est interprétée et intégrée à l'action municipale<sup>12</sup>. Ce processus explique en partie pourquoi, en définitive, la loi s'est peu appliquée dans les villes et est restée au stade expérimental.

Que signifie alors cette notion d'insalubrité ?

#### - **Insalubrité de l'habitat, insalubrité du milieu**

Selon la loi de 1850, “ *les logements réputés insalubres se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants* ”. Néanmoins l'application de la loi dans les communes et les départements varié fortement selon les rapports de force locaux, en raison du caractère facultatif de la loi (les conseils municipaux *pouvant* nommer ne *Commission des Logements Insalubres*) de la composition de ces commissions présidées par le maire, et de la possibilité de celles-ci<sup>13</sup> de proposer au conseil municipal après une visite sur place<sup>14</sup>, d'obliger les propriétaires à réaliser des travaux d'assainissement ou d'interdire la location à titre d'habitation. Comme les propriétaires bénéficient de leur côté d'une procédure doublement contradictoire (auprès de la mairie et du Conseil de Préfecture), l'insalubrité, dénoncée par la plainte d'un locataire, évaluée par des experts locaux, et dénoncée par le pouvoir politique se trouve soumise à des acceptations très éclatées.

---

Leur statut de bénévoles et leur appartenance à la notabilité, leur permet d'exercer un ascendant sur les locataires et propriétaires. A Paris leur rôle est à la fois complémentaire et concurrentiel à celui des Commissions de Logements Insalubres.

<sup>12</sup> La loi de 1850 permet de soumettre à la question l'idéal type de la bureaucratie développé par Max WEBER dans *Economie et Société* (1921, trad fr, Plon 1971) à savoir la compatibilité de la rationalisation avec la décentralisation des pouvoirs.

<sup>13</sup> En 1866, le Préfet de la Seine introduit les séances d'une Commission des Logements Insalubres en relevant que la commission se trouve être un arbitre entre deux nécessités aussi fondamentales l'une que l'autre : la santé et la propriété.

<sup>14</sup> Et celle-ci n'est possible que si le logement a été signalé. Néanmoins cette règle semble levée vers 1852-53 lors de l'épidémie de choléra, sous l'effet de la rumeur publique. KALF Elsbeth, *L'hygiénisation de la vie quotidienne. Le logement Insalubre à Paris*. Thèse de Doctorat Paris VII 1995. (Dir : Nicole HAUMONT) p 58. Sur les processus à l'œuvre lors de l'épidémie de choléra, Patrice BOURDELAIS et Yves RAULOT *une peur bleue : le choléra*, Paris, Payot, 1983

Néanmoins, la loi distingue l'insalubrité provenant de causes *inhérentes à l'habitation*, soumise au régime précédemment décrit, et l'insalubrité *extérieure et permanente*, plutôt soumise à l'expropriation. Alors que *les causes inhérentes à l'habitation* relèvent des défauts du logement (pièces sans jour, approvisionnement en eau, systèmes d'évacuation, surpeuplement), l'insalubrité extérieure et permanente représente tout ce qui fait de l'espace urbain un milieu nocif et requiert une intervention de la commune par l'expropriation. En outre, les propriétés insalubres comprises dans un périmètre de travaux peuvent également faire l'objet d'acquisitions forcées : "*Lorsque l'insalubrité est extérieure et permanente ou lorsque ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune pourra acquérir la totalité des propriétés comprise dans le périmètre des travaux*" (article 13).

Pourtant, malgré son caractère « localiste », la loi de 1850 a permis une évolution de la notion d'insalubrité. Elaborée progressivement par les "experts" de la commune<sup>15</sup> après de nombreuses visites de logements, de tenues de commissions et de procédure cette notion s'est intégrée au répertoire expert.

#### - **Insalubrité des modes de vie et des équipements**

La Commission des Logements Insalubres de Paris est souvent citée comme modèle de cette évolution<sup>16</sup>. L'évolution de la notion d'insalubrité et l'émergence de nouveaux objets insalubres à Paris y est révélatrice d'une préoccupation de plus en plus centrée sur la famille et logement. Dans ses premiers jours d'exercice, la Commission des Logements Insalubres de Paris est profondément "aériste"<sup>17</sup>, attentive aux miasmes et aux odeurs. Elle n'admet sa compétence que dans la sphère intime de l'appartement : "*Il y a insalubrité partout où il y a mauvaises odeurs pouvant vicier l'air de l'habitation. Cette insalubrité peut être extérieure : amas d'immondices, stagnation d'eau pour cause de mauvais pavage, défaut d'entretien des conduites d'eau ménagères, mauvaise odeur des fosses et cabinets, saletés des murs, corridors et escaliers. Cette insalubrité extérieure n'entre pas dans la compétence de la loi de 1850*"<sup>18</sup>. Ainsi, l'insalubrité intérieure, inhérente à l'habitation, se manifeste par "*l'agglomération des habitants, l'humidité, le défaut d'air et de lumière, l'exiguïté des*

<sup>15</sup> FIJALKOW Yankel (2000) « La notion d'insalubrité, Un processus de rationalisation, 1850-1902 » Revue d'Histoire du 19<sup>ème</sup> siècle, 1, pp 135-156

<sup>16</sup> Selon un rapport réalisé en 1858 par le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics à la suite d'une enquête auprès des Préfets la diffusion des rapports de la commission de Paris a convaincu le Préfet du Gard du bien fondé de la loi. Archives Nationales : F8 211

<sup>17</sup> CORBIN Alain (1982), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne 1982.

<sup>18</sup> Paul JUILLERAT et André LEVY-DORVILLE *Note sur l'organisation et le fonctionnement du bureau de l'assainissement et de l'habitation*, Préfecture de la Seine, Direction des affaires municipales, 1900, (65 p), p 4 L'ouvrage reprend la jurisprudence de la Commission des Logements Insalubres depuis 1851. Voir aussi rapports de la Commission des Logements insalubres 1851-1870. Série VD 6-83 des Archives de Paris (par arrondissements). Egalement Rapports de la commission des logements insalubres de la Ville de Paris, Archives Nationales F8-211.

*logements, la malpropreté*<sup>19</sup>. Dans le cadre restreint de l'univers domestique, la commission impose donc aux propriétaires le nettoyage, l'ouverture d'une fenêtre, la création d'un vasistas, la suppression de cloisons, le pavage. Mais elle souligne rapidement son impuissance devant le surpeuplement : aérer le logement sans tenir compte de la taille des appartements et du nombre d'habitants par foyer, relève parfois de l'absurde. L'absence d'eau dans les maisons comme cause d'insalubrité est évoquée, sans doute sous l'influence de l'ordonnance de Police du 23 novembre 1853 relative à la salubrité des habitations. Cette ordonnance est le fruit des recommandations du conseil d'hygiène. L'instruction qui accompagne cette ordonnance indique que l'insalubrité peut être soit locale (le logement de la famille) soit générale (provenant de la maison toute entière). Dans le premier cas, résoudre l'insalubrité conduit à s'intéresser à l'air, au mode de chauffage, à la propreté. Dans le second cas, la salubrité des maisons dépend de la présence de cabinets d'aisance commun, de l'évacuation des eaux ménagères. Lorsqu'ils instruisent une plainte les conseils d'hygiène doivent, si l'insalubrité leur semble fondée et le propriétaire récalcitrant à toute recommandation, transmettre le dossier à la Commission des Logements Insalubres. On comprend que dans ce cadre, l'exigence des conseils d'hygiène ait des effets importants sur l'activité de la Commission des Logements Insalubres et la nature des affaires qu'elle a à connaître.

Cette attention aux appartements familiaux la conduit à s'intéresser de plus en plus aux dispositifs techniques et aux modes de vie des habitants. Dans son rapport de 1857, la Commission des Logements Insalubres déplore « *les habitudes invétérées et l'insouciance de gens qui ne comprennent pas la portée des conseils et pour lesquels le mot d'INSALUBRITE est vide de sens* »<sup>20</sup>. Quelques années plus tard, l'annexion des communes suburbaines de Paris modifie le volume et la nature des affaires traitées, la conduisant à de nouvelles problématiques. Les loges de portier, les baraquements de banlieue, les maisons nouvellement construites, constituent une part importante des interventions. Mais on doit désormais s'évertuer à rechercher dans les baraquements de la petite banlieue qui, du locataire du terrain ou du propriétaire, doit supporter les travaux de réduction de l'insalubrité. Cherchant à s'échapper des cas isolés, la commission rapporte volontiers ces faits à d'autres espèces proches, en terme de quartiers, de rues, de cités ou d'immeubles.

#### - **Insalubrité technique et du bâti**

Après l'épisode de la Commune, le ton accommodant de la commission des logements insalubres change sous l'effet d'un conseil municipal élu depuis 1871 et de rapporteurs plus véhéments, annonçant les premières escarmouches de la "bataille du tout-à-l'égout". La Commission des Logements Insalubres n'est plus présidée par un

<sup>19</sup> Paul JULLERAT et André LEVY-DORVILLE *Note sur l'organisation et le fonctionnement du bureau de l'assainissement et de l'habitation*, op.cit p 20.

<sup>20</sup> Rapport de 1857, in Paul JULLERAT et André LEVY-DORVILLE *Note sur l'organisation et le fonctionnement du bureau de l'assainissement et de l'habitation* p 17. En majuscule dans le texte. Voir aussi rapport de 1866, p 4 ANF8-211.

médecin<sup>21</sup> mais intègre des ingénieurs. La commission s'intéresse alors à la mauvaise construction originaire, aux modifications opérées sans contrôle à l'intérieur des bâtiments, au défaut d'entretien. Il s'agit désormais de préserver le bâti contre l'humidité, de permettre un renouvellement de l'air grâce à un cubage adéquat, de se préserver des émanations provenant des fosses, de permettre l'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Dès lors, la définition de l'insalubrité s'élargit, recouvre le champ de l'habitabilité et parfois même du confort, si bien que le devoir social du propriétaire se trouve investi de nouvelles obligations. Le souci d'une intervention publique forte est confirmée. Il s'exerce sur les équipements sanitaires (eau salubre et fosses fixes), les réseaux et la solidité des constructions. Ainsi, *"Les causes de l'insalubrité les plus fréquentes et les plus graves sont l'humidité, le défaut d'air et de jour, l'absence d'eau salubre, le mauvais état des planchers, des parquets ou des carrelages, les infiltrations par les toitures, l'exiguïté des pièces habitées, l'encombrement, l'insuffisance de hauteur des plafonds, l'absence de cheminées, le défaut de tirage des tuyaux de fumée, la mauvaise installation des fosses fixes"*<sup>22</sup>.

Cette attention plus forte aux dispositifs techniques et au cadre bâti qui dénote la présence des ingénieurs se traduit par des projets d'équipements. Ainsi lors de la séance du 16 avril 1883, le docteur Napias indique qu'il lui semble indispensable de doter chaque logement d'un cabinet d'aisance, cette formule "révolutionnaire" rappelant les premiers termes d'un rapport remis au Préfet par l'ingénieur Durand-Claye<sup>23</sup>.

L'établissement de critères techniques n'accordent pourtant pas une définition homogène à la notion d'insalubrité selon les groupes sociaux. En 1883, sur 2.498 plaintes reçues émanant de locataires, 1428 soit 56% ont donné lieu à visites et rapport au conseil municipal, c'est à dire ont été considérées comme relevant vraiment de l'insalubrité ; 855 soit 34% n'ont donné lieu qu'à des visites seules<sup>24</sup>. De plus, 75% des plaintes de locataires habitant le 16<sup>ème</sup> arrondissement sont déclarées recevables contre 40% dans les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, mais seulement 25% dans le 8<sup>ème</sup>. Ces fortes variations géographiques seraient à étudier en détail pour montrer comment la nature des rapports sociaux entre propriétaires et locataires ont pu influencer les commissions, même s'il semble difficile d'expliquer systématiquement leurs jugements par le "niveau social" des arrondissements<sup>25</sup>.

Néanmoins ces écarts de jugements ne lassent pas d'inquiéter certains médecins tels Octave Du Mesnil. Ce fidèle successeur de Villermé à la rédaction des *Annales*

---

<sup>21</sup> Selon le rapport du Comité Consultatif d'Hygiène du 19 décembre 1870 (rapporteur Jean ISABELLE), la loi de 1850 est en train de perdre son caractère moral et charitable. AN : F/8 211

<sup>22</sup> Paul JUILLERAT et André LEVY-DORVILLE *Note sur l'organisation et le fonctionnement du bureau de l'assainissement et de l'habitation*, op.cit, p 32.

<sup>23</sup> Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Commission ministérielle dite des Odeurs de Paris. Observations des ingénieurs du service municipal de Paris au sujet des projets de MM GIRARD ET BROUARDEL, Paris, Chaix, 1881.

<sup>24</sup> Ou un renvoi au Conseil d'hygiène et de salubrité présidé par le Préfet de Police qui dispose éventuellement à son tour de la possibilité de saisir la Commission des Logements Insalubres.

<sup>25</sup> Voir Elsbeth KALF, thèse de doctorat, op cit.

*d'Hygiène Publique et de Médecine Légale* recherche en 1878 une définition universelle du mauvais logement nécessaire pour rationaliser l'action publique. Cette idée, exprimée dans un article paru dans les *Annales d'Hygiène Publique et de Médecine Légale*<sup>26</sup> se traduit par la tentative de systématisation des rapports soumis à la Commission des Logements Insalubres sous la forme de dix-sept questions établissant une description précise des lieux : nombre d'habitants dans l'immeuble et par chambre, description de l'immeuble insistant particulièrement sur l'aération, la ventilation, l'état des sols, la description des chambres en termes d'éclairage, le mode d'écoulement des matières usées, la présence d'industrie... Ce questionnaire rompt radicalement avec l'idée que l'insalubrité ne peut faire l'objet de normes universelles supra locales.

### - Insalubrité et habitat surpeuplé

Ces réflexions en faveur d'une rationalisation des jugements d'insalubrité aboutissent à la mise en oeuvre du recensement de 1891 à Paris qui prend en compte pour la première fois en France la question du surpeuplement. Celle-ci est décidée par la Commission Permanente de Statistique Municipale, dont le secrétaire est Jacques Bertillon, docteur en médecine, et fils du démographe Louis-Alphonse Bertillon (1821-1883). Dans une séance du 25 octobre 1881, qui réunit entre autres l'ingénieur Durand-Claye, le docteur Du Mesnil, et le statisticien Toussaint Loua, Bertillon expose qu : "*Il existe à Paris un grand nombre de personnes qui vivent dans des logements beaucoup trop étroits. Sans même parler des malheureux qui vivent dans des garnis affreux où la même chambre sert à plusieurs dizaines de personnes, il y a beaucoup de familles d'ouvriers et d'ouvriers aisés où père, mère, garçons et filles vivent dans la même pièce. Il est aisé de deviner les conséquences d'un tel entassement au point de vue de l'hygiène et de la morale*".<sup>27</sup> Ce principe de mesure statistique, motivé par la posture charitable héritée de la loi de 1850, définit le surpeuplement en terme de *personnes par pièce*, l'habitat insalubre devenant *ipso facto* l'habitat surpeuplé. Les statistiques de surpeuplement de Jacques Bertillon ont très souvent été reprises pour évaluer les besoins de construction et de peuplement de l'habitat social<sup>28</sup>.

### - Immeubles insalubres et casier sanitaire

Mais la nécessité pour le conseil municipal de disposer de moyens d'action particulier à l'échelle des immeubles (et non de logements) le conduisit à promouvoir un autre système statistique d'observation : le casier sanitaire des maisons de Paris. Celui-ci permet l'apparition de nouvelles échelles de l'insalubrité : l'immeuble et l'îlot.

---

<sup>26</sup> Octave DU MESNIL « Les garnis insalubres de Paris », *Annales d'Hygiène Publique et de médecine Légale*, tome I, 1878. p 84-105.

<sup>27</sup> Commission permanente de statistique municipale de Paris. Compte rendus des débats 25 octobre 1881, p 5.

<sup>28</sup> FIJALKOW Yankel (1998) "Le surpeuplement ou la tuberculose. Deux critères pour identifier les mal-logés. Paris, 1850-1945 », in *La ville éclatée, quartiers et peuplement*, L'Harmattan sous la direction de N. Haumont et J.P Levy, pp 113-127)

En 1894, Paul Juillerat (1854-1935), chef du Service Technique de l'Assainissement et de l'Habitation à la Préfecture de la Seine, propose un véritable système d'informations sur les 70.000 immeubles parisiens. Ce procédé repose sur le principe de relevés de terrain consignés dans des *chemises de maisons* classées dans des *chemises de rues*. On trouve dans les chemises de maisons des relevés physiques relatifs au tissu urbain et sanitaire, notamment une enquête à l'intérieur de chaque bâtiment pour consigner la présence d'équipements, la propreté et l'état d'entretien des parties communes d'immeubles : cabinets d'aisance et ventilateurs, cours, escaliers, couloirs, écuries. Des données sur la nature de l'occupation identifient la présence d'établissements industriels ou commerciaux, le nombre de boutiques sur rue, le nombre d'habitants et surtout la statistique démographique et sanitaire provenant du Service de la Statistique Municipale : nombre de décès par maladies transmissibles, dont la tuberculose et vers 1904 le cancer. A ce dossier sont joints, s'il y a lieu, les comptes- rendu de visite des Commissions des Logements Insalubres.

Les statistiques issues de l'exploitation du casier sanitaire permettent d'élaborer rapidement une théorie. Dans ces premiers essais, Paul Juillerat montre que la mortalité par immeuble varie selon le degré d'équipement sanitaire<sup>29</sup>. Mais dès 1905, il impute les plus fortes mortalités à l'absence d'air et de lumière, et donc à la densité bâtie<sup>30</sup>. En effet, l'attention nouvelle pour la *phtisie pulmonaire*, liée à l'émergence du mouvement pastorien, semble condamner les rues étroites et les cours obscures. En 1888, les médecins pastoriens Nocard et Roux déclarent pouvoir cultiver le bacille de Koch (1884) contenu dans des produits pathologiques comme le crachat et le pus. Si selon ces expériences, le bacille se développe beaucoup mieux à l'obscurité qu'à la lumière, dans le froid qu'à la chaleur humide, le casier sanitaire est le nouvel outil permettant d'exporter sur le terrain urbain ces découvertes de laboratoire. Ces principes permettent de détecter des « immeubles insalubres », aussi qualifiés de maisons meurtrières. Ainsi, l'étude de l'influence de l'ensoleillement sur la maladie permet-elle à Juillerat d'affirmer qu'un nombre non négligeable de décès tuberculeux se concentrent depuis 1894 dans les mêmes maisons<sup>31</sup>. Par itération, celles-ci s'agglomèrent dans des milieux particulièrement nocifs, les *îlots insalubres*.

### - Îlots insalubres et tuberculeux

Le 8 mars 1906, le conseiller municipal Ambroise Rendu reprend mot pour mot une note technique de 1904 rédigée par Juillerat et précisant les caractéristiques, les délimitations, les classements en terme de risque de six îlots meurtriers, agglomérations d'immeubles, d'une dizaine à une trentaine de rues où le taux de mortalité par tuberculose, 800 pour 100.000 habitants, selon les rapports du casier

<sup>29</sup> JULLERAT Paul, “ Note statistique sur deux groupes de maisons de Paris d'après les données fournies par le casier sanitaire ”, *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 20 janvier 1899.

<sup>30</sup> Préfecture de la Seine *Rapports sur la répartition de la mortalité par tuberculose pulmonaire dans les maisons de Paris* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1894 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1910, 1894-1908 (12 volumes). Le titre du volume change en 1905, *Rapports sur la répartition de la tuberculose pulmonaire dans les maisons de Paris* et en 1906 : *Rapports sur la répartition de la mortalité par tuberculose pulmonaire et par cancer dans les maisons de Paris*.

<sup>31</sup> *Rapports sur la répartition de la tuberculose pulmonaire dans les maisons de Paris*, 1905, p 59

sanitaire, est le double de la moyenne parisienne. Dans ces îlots qui représentent 1.600 maisons et 59.000 logements, 80 pour cent des immeubles de ces secteurs sont considérés comme "tuberculeux" !

L'expression « d'immeubles tuberculeux » est significative. Elle traduit l'importance accordée à la notion de milieu qui, dès lors, empêche de rechercher l'insalubrité dans le logement comme le voudrait la loi de 1850. Mais cette expression est aussi liée au concept de contagion qui porte l'attention sur les individus, porteurs de contagions. Ces deux éléments résument toute l'ambiguïté de la notion d'insalubrité à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, réduite à des éléments techniques et des statistiques de mortalité, mais qui n'en continue pas moins à être un « marqueur social ». D'après Juillerat *"presque jamais une maison à forte mortalité n'est isolée. Dans la presque totalité des cas, les maisons contiguës à des immeubles contaminés sont également frappées avec plus ou moins de sévérité. Le résultat est la formation de véritables îlots infectés"*<sup>32</sup>. Cette idée de contagion par le bâti a pour corollaire le refus d'une causalité sociale<sup>33</sup> : *" Pour nous la tuberculose n'est pas une maladie populaire. Ce n'est pas telle ou telle classe de la société qui est frappée de préférence à d'autres. Ce sont les habitants des logements sombres et mal aérés quelle que soient leurs conditions sociales, qui paient le plus lourd tribut"*<sup>34</sup>. La quantification s'exerce en priorité sur l'immeuble tuberculeux susceptible d'en contaminer d'autres.

Néanmoins Juillerat ne manque pas de souligner combien la contagion urbaine peut provenir des individus vivant dans des îlots insalubres. Citant le professeur Louis Renon, auteur d'un ouvrage sur les maladies populaires et inquiet de l'augmentation de la densité des rapports sociaux en ville, Juillerat est conduit à se méfier de l'apparence anodine du tuberculeux éparpillant ses germes au gré de ses allées-venues.<sup>35</sup> *« Toutes les autres (maladies) ont une évolution limitée. Pendant une semaine, deux semaines, deux mois, il est possible de surveiller le malade, de régler ses rapports le monde extérieur, de désinfecter chaque objet qu'il aura touché, puis après terminaison de la maladie, par décès ou guérison, désinfecter soigneusement le logement et le mobilier. Pour la tuberculose rien de semblable. Le tuberculeux sauf dans la dernière période de son mal n'est pas alité. Il va et vient, vaque à ses occupations pendant des mois, des années mêmes. Et pendant ce temps partout où il passe et séjourne, il crache, répandant autour de lui par millions les bacilles meurtriers »*<sup>36</sup>. La recherche des lieux de primo-infection, en l'occurrence les îlots insalubres, s'avère alors fondamentale<sup>37</sup>.

---

<sup>32</sup> *ibid.*

<sup>33</sup> *"Les quartiers où la tuberculose s'établit à demeure sont les quartiers où les logis sont obscurs et mal aérés. Toutes les autres causes invoquées jusqu'ici, la misère, l'alcoolisme, le vice sous toutes ses formes sont des causes secondaires si on en compare l'effet à la privation d'air et surtout de la lumière solaire"* Paul JULLERAT, *Rapports sur la répartition de la tuberculose pulmonaire dans les maisons de Paris*, 1906.

<sup>34</sup> Paul JULLERAT "L'habitation urbaine" *Premier congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation*, Paris, 1905, p45.

<sup>35</sup> Cité par Paul JULLERAT{XE "JULLERAT"} dans *Une institution nécessaire : le casier sanitaire des maisons de Paris*, 1906, p 12.

<sup>36</sup> Louis Renon, *Les maladies populaires, vénériennes, alcoolisme, tuberculose*, Paris, Masson 1905

<sup>37</sup> Alain COTTEREAU souligne aussi ce parti pris écologique alors que l'usure du travail aurait pu être l'une des causes étudiées à l'époque. Alain COTTEREAU " la tuberculose à Paris, 1882-1914 : maladie urbaine ou maladie du travail ? Un exemple de production de connaissances et de méconnaissances sur les modes de vie"

## *L'apparition du mot taudis dans le débat public au début du 20<sup>ème</sup> siècle*

Au tournant du siècle le nouvel usage du terme de taudis renvoie au danger du lieu infecté. Ainsi, Paul Juillerat développe dès 1905 l'idée que « *La tuberculose est la maladie des taudis* »<sup>38</sup>. Cette idée fait écho à celle déjà avancée dans le mouvement HBM<sup>39</sup>. Les fichiers, les statistiques et les cartes sur lesquels il s'appuie lui donnent un crédit scientifique. Il reçoit l'appui d'architectes comme Adolphe Augustin Rey et Louis Bonnier à la recherche d'une architecture hygiénique<sup>40</sup> et dont l'influence sur le règlement sanitaire de Paris du 22 juin 1904 est connue<sup>41</sup>. Des promoteurs de l'ingénierie sociale comme Emile Cheysson participent aussi à l'intégration de ce terme dans le vocabulaire spécialisé<sup>42</sup>.

En 1906, Georges Cahen décrit-il dans la Revue Bleue Politique et Parlementaire « *Les taudis parisiens : leur insalubrité* » en utilisant sous une forme qualitative les thèmes associés aux résultats du casier sanitaire : danger de la gangrène tuberculeuse, surpopulation, saleté, alcoolisme, hôtels meublés, immigration. « *Ce sont d'innommables taudis où cinq, six êtres humains grands et petits s'entassent* ». De tels écrits permettent à quelques conseils municipaux xénophobes d'évoquer " *des étrangers qui méconnaissent les lois de l'hygiène et louent clandestinement à leurs compatriotes d'infects taudis.*"<sup>43</sup>

En 1925, l'écrivain Paul Lantelme écrit dans la Nouvelle Revue un article intitulé « Les cités de la misère », un résumé de ce point de vue. Cet auteur ne distingue guère les hommes des lieux car il écrit : « *à quoi bon tenter de s'affranchir moralement dans le cadre d'un taudis. Le milieu annihile l'effort individuel* »<sup>44</sup>.

Ce point de vue est celui du groupe Propagande et Action contre les Taudis créé en 1925<sup>45</sup>. Dès la première page la brochure du groupe lance un appel vibrant : « *Le taudis doit disparaître ! Aidez nous !* ». Les diverses descriptions de la brochure de création relèvent des « *chambres à peine éclairées* », un « *bouge* », « *un triste gîte* ». On distingue le « *taudis rural* », les « *ateliers taudis* », le « *taudis tuberculeux à Paris* » et surtout les « *îlots maudits* ».

---

dans "Vie Quotidienne en milieu urbain", supplément aux *Annales de la recherche Urbaine*, Paris 1978. Voir aussi Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN "Les murs qui tuent" *Les cahiers médico-sociaux*, Genève, 1983,4 pp 285-294.

<sup>38</sup> Paul JUILLERAT "L'habitation urbaine" Premier congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation, Paris, 1905, p45.

<sup>39</sup> S. MAGRI (1991), « Des ouvriers aux citoyens modestes » Genève, 5

<sup>40</sup> Adolphe Augustin REY (1905) « l'exposition de la tuberculose » *La construction moderne*, 9 décembre 1905

<sup>41</sup> Pascal MORY (2001) « Architecture et hygiénisme » in Les hygiénistes, P.BOURDELAIS (dir), Belin.

<sup>42</sup> Emile CHEYSSON, *Le taudis. Ses dangers. Ses remèdes*. Conférence au Congrès d'Hygiène Sociale à Nancy, 23 juin 1906, Nancy 1907

<sup>43</sup> BADINI-JOURDIN, 1909, rapports et documents du Conseil Municipal, n°108, relatif à la sécurité et à l'insalubrité du quartier Saint Gervais, p 2

<sup>44</sup> LANTELME Paul, 1925, « Les cités de la misère », *La Nouvelle Revue*, pp 29-42

<sup>45</sup> Et qui garde cette raison sociale jusqu'en 1970

Le repérage de zones à risques tuberculeux, les îlots insalubres de Paris s'inscrivent donc dans cette lutte contre les taudis. En 1937, alors qu'aucune action administrative n'a réellement commencé<sup>46</sup> pour détruire ces espaces infectés de la capitale, le député Louis Sellier s'insurge : « *Quand et comment on endiguera la gangrène du taudis qui a depuis longtemps franchi les pauvres frontières des 17 îlots officiellement délimités et avoués pour envahir et inquiéter des zones insoupçonnées du passant jusqu'en bordure des plus larges et des plus belles voies parisiennes* »<sup>47</sup>

Ainsi le terme de taudis requiert-il aussi l'indignation parce qu'il sous tend un danger de contagion entre pauvres et riches.

### *Les déplacements de sens dans la seconde moitié du 20ème siècle*

La hantise de la gangrène explique sans doute l'existence de nombreux projets de « suppression des taudis » dans les plans d'urbanisme établis pendant et après guerre. Le terme est vigoureusement utilisé par les hérauts du principe de la *tabula rasa*. Selon Le Corbusier : « *Le taudis est caractérisé par les signes suivants : insuffisance de surface habitable par personne, médiocrité des ouvertures sur le dehors, absence de soleil, vétusté et présence de germes morbides, absence ou insuffisance des installations sanitaires* »<sup>48</sup>.

Mais elle fait l'objet de critiques vigoureuses<sup>49</sup>. Dès 1943 Henri Sellier distingue : « *une maison est insalubre quand elle est construite d'une façon défectueuse, quand la protection contre les intempéries est insuffisante, quand l'ensoleillement et l'aération ne s'y manifestent pas conformément aux règles de l'hygiène, si elle est édiflée sur un terrain qui crée une ambiance défavorable et si les possibilités d'évacuation des matières usées et l'alimentation en eau potable ne sont pas parfaites. Une troisième catégorie de taudis tient à l'absence de soins et de propreté des habitants* ». <sup>50</sup> De même Robert Auzelle s'insurge t-il contre le terme de "taudis" qui exprime un « jugement de valeur » : le mot taudis « *ne s'applique qu'au local sans tenir compte des occupants* »<sup>51</sup>. Mais il juge aussi le terme d'insalubrité « trop restrictif ». Fort de ce recul épistémologique, Auzelle affirme que « l'immeuble insalubre est une généralisation trop hâtive et erronée dans son détail, l'îlot insalubre est une généralisation encore plus chargée d'erreurs. Et ces erreurs ne manquent pas d'être relevées par les personnes intéressées lorsqu'il s'agit de déclarer un immeuble ou in îlot insalubre". C'est pourquoi il souscrit à la notion de « *logement défectueux* » préféré au terme de taudis par le courant Economie et Humanisme soucieux de prendre en

<sup>46</sup> A l'exception de la construction d'HBM dont certains sont présentés en 1937 sous la dénomination « Henri Becque » comme « une transition entre le taudis et le logement normal ». Office Public Municipal d'HBM de Paris, *Rapport de 1937*, p 6

<sup>47</sup> SELLIER Louis, 1937, Rapport sur les îlots insalubres. Rapport au Conseil Municipal

<sup>48</sup> La Charte d'Athènes, p 33.

<sup>49</sup> Voir la critique de Norbert SIMON (1936), *Etude critique du taudis*, Vigot. Et celle de L'INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE de 1946, montre, mais un peu tard que le taudis n'est pas la cause unique de la tuberculose.

<sup>50</sup> Henri SELLIER (1943) « Définition du logement normal », Musée Social, p 9-11

<sup>51</sup> AUZELLE Robert (1949) *Recherche d'une méthode d'enquête sur l'habitat défectueux*, Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

compte "l'action d'habiter c'est-à-dire la participation de l'homme à son habitation"<sup>52, 53, 54</sup>.

Le problème posé de la catégorisation de l'insalubrité, de sa mesure et de son éradication à l'échelle de la politiques urbaines, de logements ou à l'égard de catégories de population est donc loin d'être résolu.

Au cours des années 1950 la notion de « logement défectueux » connaît encore un certain succès pour désigner les populations. Dans un contexte de relance de la construction publique, on évoque les « mal logés ». Le cumul des critères de « mal logement » permet d'établir des listes de « prioritaires » pour la location d'un logement social.

Mais on continue aussi à se préoccuper de l'habitat insalubre sous sa forme spatiale . Ainsi de nouveaux critères comme les éléments de confort à partir du recensement de 1962 (absence de WC et d'installation sanitaire) permettent d'établir des délimitations d'action publique pour la rénovation urbaine. Jusqu'au début des années 1970, l'habitat insalubre concerne aussi la forme des « bidonvilles » ou les centres anciens exploités par des « marchands de sommeil ». Ainsi, les enquêtes sociologique menées à la fin des années 1970 auprès des « mouvements sociaux urbains » notamment les squatters relèvent dans la catégorie du « *sous habitat* », « *les immeubles vétustes voués à la démolition* », « *les logements-taudis insérés dans le marché noir du logement insalubre pour travailleur immigré ou dans « les îlots insalubres (aucun confort, pas d'eau, ni de w-c, appartement délabré, immeuble promis à la démolition, etc.)* »<sup>55</sup>. Ainsi distinguent-elles, les immeubles vétustes, les hôtels meublés garnis ou foyers pour immigrés ou pour Français, l'habitat de fortune, le macro ou micro bidonville, le logement de chantier. Le constat de leur dégradation conduit d'ailleurs les spécialistes à dénoncer, sans doute dans la lignée de la loi Malraux (1962) et des Opérations Groupées de Restauration Immobilière, leur « taudification ».

Mais vers le milieu des années 1970, le tournant en faveur de la réhabilitation du patrimoine ancien par les propriétaires privés, soutenus par l'action publique, permet un autre regard sur le mauvais logement. On fixe alors des « normes minimales d'habitabilité » en deçà desquelles un logement resterait soumis à des plafonds de loyers. Il s'agit en définitive de prolonger de quelques années encore l'idée d'un « loyer scientifique » dont la loi de 1948 illustre l'apogée. Si un tel dispositif vise à

---

<sup>52</sup> Voir les enquêtes de Michel QUOIST (1952) *La Ville et l'homme. Rouen étude sociologique d'un quartier prolétarien*, Editions Ouvrières, du Père LOEW (1945) *Les dockers de Marseille*, Economie et Humanisme. Et P. H Chombart de Lauwe (1952) Paris et l'agglomération parisienne, PUF

<sup>53</sup> Il utilise dans son article sur l'Ecole de Chicago, le terme de « slum ». Maurice HALBWACHS

<sup>54</sup> Voir TOPALOV Christian (1997), « Maurice Halbwachs, photographe des taudis parisiens », *Genèses*, 28

<sup>55</sup> CASTELLS Manuel, CHERKI Eddy, GODARD Francis, MEHL Dominique, *Sociologie des mouvements sociaux urbains. Enquête sur la Région Parisienne*. EHESS, CEMS, 1974. pp 585-587. On notera dans le volume d'annexes à ce rapport que les tracts de l'époque renvoient la catégorie des « mal logés » à celle d'occupation de taudis. Première page de « *La cause du peuple* » d'avril 1972 : « *aide les mal-logés à occuper les maisons vides* ». Editorial du même journal : « Banques et promoteurs murent de belles maisons. Des ouvriers s'entassent dans des taudis, des cabanes. », cité page 709

travers le logement des catégories spécifiques, les espaces centraux et anciens des villes sont explicitement visés.

Tel n'est pas le cas des dernières catégories en date apparues à la fin des années 1990 qui désignent moins des « classes d'individus » que des « personnes » sans rattachement spatial. Le concept « d'habitat indigne » s'attache à un plan quinquennal d'éradication qui regroupe les immeubles insalubres, les immeubles menacés de ruine et ceux présentant un risque d'exposition à une intoxication par le plomb. La notion de santé publique y est fortement inscrite. Sa connotation humanitaire est transparente, mais son attachement concerne surtout une qualité subjective de l'être humain : la dignité. Quant à la notion de « logement décent », qui renvoie à une codification technique relativement normée elle n'en relève pas moins d'un logement qui « *ne laisse pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation* ».

\*\*\*

La richesse du lexique consacré à l'habitat insalubre depuis un siècle et demi, montre l'importance des stratégies lexicales. Le terme de « taudis » rejeté au début du 19<sup>ème</sup> siècle en raison de son affiliation à des modes de vie marginaux, est préféré au concept d'insalubrité : notion floue, polysémique, multi-échelle (région, ville, quartier logement, immeuble, îlot), multi-thème (équipement, bâti, modes de vie, surpeuplement). Le caractère fédérateur de la notion, le souci de la santé publique, lui permet malgré ses approximations de perdurer. Il justifie une politique publique de l'habitat selon des critères statistiques et financiers. Mais le terme de taudis, qui réapparaît au début du 20<sup>ème</sup> siècle est tout de même chargé d'une autre épaisseur. Même s'il ne désigne qu'une seule échelle (le logement, la famille), il évoque une plus grande diversité de thèmes (surpopulation, saleté, alcoolisme, instabilité résidentielle et immigration). Il s'avère donc, plus que le terme « d'insalubrité », particulièrement armé pour défendre l'idée que la « gangrène urbaine » ne saurait être stoppée sans une amputation, conforme aux doctrines de la « tabula rasa ». Les années qui ont suivi l'après guerre, semblent avec leur alternance de politiques urbaines (aides à la pierre notamment) et du logement <sup>56</sup> (aides à la personne) avoir expérimentées toutes les formes de traitement du mauvais logement. Mais, aujourd'hui, alors que les termes d'insalubrité et de taudis, s'effacent en faveur de concepts attentifs à la préservation de la personne (décence et dignité), quels mots peut-on utiliser pour construire un projet urbain ?

---

<sup>56</sup> TOPALOV Christian (1987) , *Le logement, une marchandise impossible*, FNSP.

Mot	Période/ usage	Thèmes associés
Taudis	Sens littéraire stabilisé au 18 <sup>ème</sup> siècle. Usage politique au début du 20 <sup>ème</sup> siècle	Logement, tuberculose, ateliers taudis, propreté
Bouge	Sens littéraire. Début 17 <sup>ème</sup> : abri précaire, synonyme de Taudis	Mobilité, propreté, vagabondage
Logement insalubre	Sens juridique à partir de 1850	Appartement, Habitabilité 1/ Réseaux sanitaires 2/ Surpeuplement 3/ Cadre bâti 4/ Peuplement, mode de vie
Habitat insuffisant et incommode	Sens descriptif 19 <sup>ème</sup> siècle	Confort, dimension, surpeuplement, n'obéit pas aux « règles de l'art »
Habitat défectueux	Sens descriptif après 1945	Confort, vétusté, inadaptation aux modes de vie moderne
Mal logés	Catégorie administrative après 1945	Confort, surpeuplement, vétusté . Désigne des « ayants-droit »
Habitat indigne	Catégorie administrative après 1990	Immeubles insalubres, menacés de ruine, risque d'intoxication par le plomb. Notion de santé publique au sens large, recherche de la dignité de l'être humain.
Logement décent	Catégorie administrative après 1990	Risque manifeste, sécurité physique, santé. Conformité à l'usage d'habitation.

## SOURCES ET REFERENCES

### Sources

*Dictionnaire de l'Académie Française* (1694)

*Dictionnaire de l'Académie Française* (1878)

*Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Robert (1992)

Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics ( 1858) Rapport sur une enquête auprès des Préfets Archives Nationales : F8 211

Rapports de la Commission des Logements insalubres 1851-1870. Série VD 6-83 des Archives de Paris (par arrondissements). Egalement Rapports de la commission des logements insalubres de la Ville de Paris, Archives Nationales F8-211.

### Références

ABOUT Edmond (1876) "Dans les ruines" *Paris Guide* , La Découverte , 1996

AUZELLE Robert (1949) *Recherche d'une méthode d'enquête sur l'habitat défectueux*, Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

BADINI JOURDIN (1909), *Rapport au Conseil Municipal de Paris, n°108, relatif à la sécurité et à l'insalubrité du quartier Saint Gervais*

BERTILLON Jacques (1894) *Essai de statistique comparée du surpeuplement des habitations*, Imprimerie Chaix

BOURDELAIS P (dir) (2001) *Les hygiénistes : enjeux, modèles, pratiques*

BOURDELAIS Patrice et RAULOT Yves (1983) *une peur bleue : le choléra*, Paris, Payot.

BRIAN Éric (1994) *La mesure de l'État. Statisticiens et géomètres au 18<sup>ème</sup> siècle*, Albin Michel

CAHEN Georges (1906) « Les taudis parisiens : leur insalubrité » *Revue Bleue Politique et Parlementaire*

Commission permanente de statistique municipale de Paris (1881). Compte rendus des débats 25 octobre 1881.

CORBIN Alain (1982), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne 1982.

COTTEREAU Alain (1978) " la tuberculose à Paris,1882-1914 : maladie urbaine ou maladie du travail ? Un exemple de production de connaissances et de méconnaissances sur les modes de vie" dans " *Vie Quotidienne en milieu urbain*", supplément aux *Annales de la recherche Urbaine*, Paris 1978.

CUVIER Georges (1805)*Leçons d'anatomie comparée*, Baudoin

DAUMIER (1848) *Locataires et propriétaires*.

DE GERANDO (1839) *De la bienfaisance publique*, Hachette, 1971

DESROSIERES Alain (1993), *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, La Découverte.

SHEARD, Sally, Helen POWER (2000), *Body and City. Histories of Urban Public Health*, Ashgate;

WEBER Max *Economie et Société* (1921, trad fr, Plon 1971

HELLIS DR (1833) *Souvenir du choléra en 1832*

DU MESNIL (1886) *L'habitat du pauvre à Paris* , Masson

DU MESNIL{XE "DU MESNIL"} Octave (1878) « Les garnis insalubres de Paris », *Annales d'Hygiène Publique et de médecine Légale*, tome I, 1878. p 84-105.

ENGELS Friedrich (1845) *Les conditions des classes laborieuses en Angleterre* , Editions Sociales, 1975

ENGELS Friedrich (1887) *La question du logement* , Editions Sociales, 1976

FIJALKOW Yankel (1998 ) "Le surpeuplement ou la tuberculose. Deux critères pour identifier les mal-logés. Paris, 1850-1945 », in *La ville éclatée, quartiers et peuplement*, L'Harmattan sous la direction de N. Haumont et J.P Levy, pp 113-127)

- FIJALKOW Yankel (2000) « La notion d'insalubrité, Un processus de rationalisation, 1850-1902 » Revue d'Histoire du 19<sup>ème</sup> siècle, 1, pp 135-156
- FIJALKOW Yankel. (1998), *La construction des îlots insalubres. Paris (1850-1945)*, L'Harmattan, Paris
- GUERRAND Roger Henri (1987) *Propriétaires et locataires Les origines du logement social en France 1850-1914*, Paris, Quintette
- GUYOT J.L et HERAULT B. (2001) dir., *La santé publique un enjeu de politique municipale, Bordeaux, MSH*
- JUILLERAT Paul (1905) "L'habitation urbaine" Premier congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation, Paris, 1905, p45.
- JUILLERAT{XE "JUILLERAT"} Paul (1906) *Une institution nécessaire : le casier sanitaire des maisons de Paris*, 1906.
- JUILLERAT Paul et LEVY-DORVILLE André (1900) *Note sur l'organisation et le fonctionnement du bureau de l'assainissement et de l'habitation*, Préfecture de la Seine, Direction des affaires municipales, 1900, (65 p)
- JUILLERAT Paul, "Note statistique sur deux groupes de maisons de Paris d'après les données fournies par le casier sanitaire", *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 20 janvier 1899.
- KALF Elsbeth (1995), *L'hygiénisation de la vie quotidienne. Le logement Insalubre à Paris*. Thèse de Doctorat Paris VII 1995. (Dir : Nicole HAUMONT)
- LE CORBUSIER (1942) *La charte d'Athènes*, Ed de Minuit, 1957
- LECUYER Bernard Baptiste (1977) "Médecins et observateurs sociaux : les Annales d'Hygiène publique et de médecine légale", in *Pour une histoire de la statistique*, INSEE, 1977
- BLANC Louis (1845) *Organisation du travail*, Caville
- SELLIER Louis (1937) *Rapport sur les îlots insalubres* Conseil Municipal de Paris
- MAGRI Suzanna (1991), « Des ouvriers aux citoyens modestes » Genèse, 5
- MERCIER Sébastien (1783) *Tableaux de Paris*, Mercure de France, 1998
- Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Commission ministérielle dite des Odeurs de Paris. Observations des ingénieurs du service municipal de Paris au sujet des projets de MM GIRARD ET BROUARDEL, Paris, Chaix, 1881.
- MOLIERE (1670) *Le Bourgeois Gentilhomme*, Larousse, 1990
- MORY Pascal (2001) « Architecture et hygiénisme » in Les hygiénistes, P.BOURDELAIS (dir), Belin.
- MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick "Les murs qui tuent" *Les cahiers médico-sociaux*, Genève, 1983,4 pp 285-294.
- MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *L'hygiène dans la République, la santé publique en France ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard.
- MURGER Henri (1851) *Scènes de la vie de bohème*, Gallimard 1988
- PAQUY L. (2001), *Santé publique et pouvoirs locaux. Le département de l'Isère et la loi du 15 février 1902*, Thèse de doctorat en histoire, Université Lyon2, 2001.
- PREFECTURE DE LA SEINE *Rapports sur la répartition de la mortalité par tuberculose pulmonaire dans les maisons de Paris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1894 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1910, 1894-1908* (12 volumes).
- PROPAGANDE ET ACTION CONTRE LES TAUDIS (1925) *Le taudis*, brochure
- REY Adolphe Augustin (1905) « l'exposition de la tuberculose » *La construction moderne*, 9 décembre 1905
- SAND George (1879) *Histoire de ma vie*, Flammarion 1993
- SELLIER Henri (1943) « Définition du logement normal », Musée Social, p 9-11
- SIMON Norbert (1936), *Etude critique du taudis*, Vigot.
- SZRETER Simon (1996), *Fertility, Class and Gender in Britain 1860-1940*, Cambridge University Press
- TOPALOV Christian (1987), *Le logement, une marchandise impossible*, FNSP.
- TOPALOV Christian. (1999) *Laboratoire du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux*, ed. EHESS

VILLERME Louis René (1833) « Note sur les ravages du choléra morbus dans les maisons garnies de Paris », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome XI, 2 p 385-409  
VILLERME Louis René (1840) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Renouard  
ZIMMERMAN Bénédicte (1994) "Statisticiens des villes allemandes et action réformatrice (1871-1914)", *Genèses*, n° 15, 1994  
ZOLA Emile (190) *Travail*, Robert Laffont, 2002